

COMPTE RENDU CHSCTA EXTRAORDINAIRE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX DU JEUDI 26 MARS 2020 EN VISIO

ODJ : situation sanitaire des personnels, condition de travail des personnels volontaires, télétravail et questions diverses

Animé depuis le rectorat par le SG et le DRH

Situation Sanitaire des personnels :

- La cellule COVID 19 gérée par le docteur Heron-Rougier, Médecin-conseillère technique de la Rectrice, reçoit beaucoup moins de message qu'au début de l'épidémie, elle **n'est pas en capacité de fournir des chiffres d'enseignants contaminés** car la grande majorité n'est pas testée.
- A partir de vendredi 27 mars, mise en place **d'une cellule d'accompagnement pour du soutien médico-social**, en lien avec le réseau Pass mais ouvert à tous les personnels donc même à ceux qui ne sont pas adhérents MGEN, accessible par un numéro vert
 - Numéro de la cellule académique : 05 40 54 71 34 pour l'accompagnement médico-social (9h-12h/14h-17h du lundi au vendredi)
 - Numéro classique du soutien psychologique de la MGEN (rien de neuf là-dedans) : 0 805 500 005 (8h30-18h30 du lundi au vendredi)
- **Pour les personnels en CLD et CLM**, la paye du mois de mars sera automatiquement dupliquée en avril et en mai du fait que les comités médicaux ne peuvent actuellement se tenir. De même, **aucun contrat précaire ne sera interrompu** durant la période du confinement.
- **Pour la reprise des personnes à risque**, celles-ci seront étudiées au cas par cas selon les situations et les recommandations médicales. La réflexion doit s'engager dans la seconde 15aine du mois d'avril.
- **Concernant les déplacements des personnels dans les établissements pour des photocopies etc...** Très prochainement va être mis en place un partenariat avec la Poste, les enseignants pourront envoyer sur une plateforme numérique leurs ressources que la Poste s'engage à imprimer et à distribuer aux familles dépendantes du format papier pour la continuité pédagogique.

Conditions de travail des personnels volontaires et impact

- Sur les protections, les masques manquent et donc sont réservés aux personnels de santé. Nous avons fait remarquer que si le sentiment de sécurité des personnels volontaires n'était pas fort, le vivier risquait de se restreindre. Ils le concèdent et feront remonter notre remarque.
- Sur les personnels des services contraints de continuer le présentiel :
 - au Rectorat cela concerne 3 personnels (Rectrice, SG, Directeur de cabinet). Un roulement se fait avec les SG adjoints, deux personnels d'entretiens chaque jour. Ensuite roulement pour les services clefs comme la DAF, la DSI, DEC... Seulement un personnel de temps en temps, s'il est volontaire et avec l'accord l'autorisation de la Rectrice.
 - Dans les DSDEN, uniquement DASEN et SG sauf pour le 33 où il y a un peu plus de monde
- Impact sur les services :
 - Aucune nouvelle concernant examen et concours pour l'instant
 - Mutation : dématérialisation totale cadrée par circulaire, nouveau calendrier, bienveillance des services (ex : les attestations de moins de 3 mois pourront être plus anciennes si on les accompagne d'une attestation sur l'honneur). Les demandes de bonification médicale se feront directement sur la messagerie gérée par le docteur Héron Rougier (ce-médical@ac-bordeaux.fr), elle prévient qu'elle ne pourra pas répondre immédiatement à tous les messages donc inutile d'envoyer 3 mails à 24h d'intervalles.

Questions diverses :

- **Sur les ouvertures d'établissements le week end** : pour l'instant l'académie aurait reçu seulement entre 5 et 7 demandes de parents soignants pour garder les élèves donc ce dispositif ne fait pas recette pour l'instant.
- **Sur les internats de lycées ouverts aux soignants/malades** : La Région travaille la dessus en effet mais cela concerne donc de l'accueil d'adultes qui serait assuré par du personnel Région. L'Educ.Nat ne centralise que le nom d'internats dont les proviseurs se portent volontaires.
- **Sur le nombre d'établissements ouverts pour les enfants de soignants et le nombre d'élèves accueillis** : les chiffres me seront transmis aujourd'hui (vendredi 27 mars) car ceux que possédaient le Rectorat n'étaient pas complets.